

Optimiser son assurance-crédit

Lors de la souscription d'un prêt immobilier, il ne faut pas négliger l'assurance, dont le coût peut varier du simple au double.



Vous empruntez pour acheter un bien immobilier? Outre le capital assorti d'un taux d'intérêt, vous devrez aussi payer une assurance décès-invalidité, qui couvre les remboursements en cas de pépin. Attention, son prix peut représenter jusqu'à 30 % du coût du crédit. Une bonne raison de faire jouer la concurrence.

1 | Privilégier une assurance individuelle

« Depuis 2010, un client a le droit de souscrire une assurance dans un autre établissement que celui qui lui a accordé son prêt, si le contrat propose des garanties identiques, explique Estelle Laurent, responsable communication pour le courtier Credixia. En réalité, seuls 15 % des clients choisissent cette solution car les banques n'hésitent pas à faire du chantage tarifaire. » Pourtant, opter pour un assureur alternatif (April, Macif, Aviva...) permet d'obtenir une couverture individuelle sur mesure, déterminée en fonction de son âge, de son état de santé... A contrario, les contrats de groupe, proposés par les banques avec le crédit, assurent tous les clients quasiment au même tarif, quel que soit leur âge. Un célibataire de 27 ans, en bonne santé, qui emprunte 200 000 euros sur vingt-cinq ans paiera en moyenne 12 300 euros d'assurance dans sa banque, contre 5 000 euros chez un assureur spécialisé. Soit **7 300 euros** d'économie.

2 | Se limiter aux garanties indispensables

Pour ceux qui achètent leur résidence principale, les garanties décès, invalidité ou incapacité temporaire de travail sont essentielles. En revanche, si l'on achète un bien pour le louer, on peut se passer de certaines d'entre elles. « Si l'assurance décès-invalidité reste indispensable, ce n'est pas le cas de celle sur l'incapacité temporaire de travail, car les loyers versés peuvent couvrir les remboursements en cas de souci. Cela permet de diviser le prix de l'assurance par deux », ajoute Estelle Laurent.

3 | Changer d'assureur

Un client qui aurait déjà souscrit son assurance auprès de la banque qui lui accorde un prêt pourra prochainement en changer plus facilement. Jusqu'à présent, la démarche relevait du parcours du combattant et n'était possible qu'à condition de respecter de nombreuses contraintes (résiliation à la date d'anniversaire du contrat, pénalités à payer...) ou lors d'une renégociation du taux de son crédit immobilier. Mais la loi Hamon, en cours de discussion, devrait changer la donne. « L'emprunteur aura un an à compter de la signature de son prêt pour renégocier son assurance s'il le souhaite », précise Estelle Laurent. Ce qui est suffisant pour faire le tour des établissements et trouver le tarif le plus intéressant. ●

Pauline Janicot

Notre experte



ESTELLE LAURENT, responsable communication de Credixia. Créée en 1999, cette société de courtage est spécialisée dans le crédit immobilier et l'assurance de prêt.

L'appli

TESTER LES NOUVEAUTÉS



On compte plus d'un million d'applications disponibles sur les smartphones : difficile de s'y retrouver. L'application Privée permet de les tester tout en gagnant de l'argent. Pour cela, il suffit de répondre à un questionnaire détaillé destiné à apporter des améliorations aux applis les plus récentes. Chaque sondage rempli rapporte 20 centimes d'euro. Dès que votre cagnotte atteint 5 euros, la somme est virée sur votre compte bancaire. > **Privée, gratuit sur Android.**

Le conseil

REVENDEZ SES CADEAUX DE NOËL

Un Français sur deux se dit prêt à se séparer de ses cadeaux de Noël ou l'a déjà fait par le passé (sondage Opinion Way, décembre 2012). Le moyen le plus simple de se défaire d'une cravate que l'on ne portera jamais ou d'un livre que l'on a déjà est de le mettre en vente sur des sites Internet comme **leboncoin.fr**, **ebay.fr** ou **priceminister.com**. Pour ne pas laisser un cadeau traîner au fond d'un placard, il est aussi possible de le troquer sur les sites d'échange comme **onlinetroc.fr**, **consoglobe.com** ou encore de le donner sur les plates-formes **recupe.net** ou **freecycle.org**.